

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

Président : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Séverine BERGÉ. Christine JECKEL. Frédéric SCHUBNEL. Edmond EMERAUX. Murielle THIL. Sébastien ALBOUZE. Denis URBANY. Jean-Jacques OURTAU. Laurence BURKHARD. Julie POITOU. Meggane SINDT. André GLAUDE. Jean-Marie KLEIN. Julia RUSSO. Emmanuelle SEDKI.

Procurations : Nicolle CHRISTEN procuration à Christine JECKEL
Jean PASTOR procuration à Salvatore LA ROCCA
Arnaud GRAFF procuration Julie POITOU

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 AOUT 2016

48/2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Article 1641	2 400 000.00		
Article 021	- 2 400 000.00		
Total	0.00	Total	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Article 7015	- 1 100 000.00	Article 023	-2 400 000.00
		Article 6522	1 000 000.00
		Article 627	400.00
		Article 605	299 600.00
Total	- 1 100 000.00	Total	- 1 100 000.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

49/2016 - DM N°2 – BUDGET COMMUNAL - M 14 – ANNÉE 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Article 021	- 123 100.00	Article 2111	- 20 700.00
		Article 2183	- 20 000.00
		Article 2313	- 72 000.00
		Article 2315	- 10 400.00
Article 021	1 000 000.00	Article 1641	1 000 000.00
Total	876 900.00	Total	876 900.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
		Article 60612	2 500.00
		Article 60631	5 000.00
		Article 60632	3 000.00
		Article 6068	500.00
		Article 611	30 000.00
		Article 615232	3 000.00
		Article 6411	1 000.00
		Article 6413	6 000.00
		Article 64168	11 000.00
		Article 73921	61 100.00
		Article 023	-123 100.00
Article 7551	1 000 000.00	Article 023	1 000 000.00
Total	1 000 000.00	Total	1 000 000.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

50/2016 - NOMINATION D'UN AGENT STAGIAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Benjamin ZEGROUR est employé à la commune sous Contrat à Durée Déterminée depuis le 16 Juin 2014.

Le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe ayant été créé lors d'un précédent conseil, il propose de nommer Mr Benjamin ZEGROUR à ce poste à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable à la nomination de Mr Benjamin ZEGROUR au poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe Stagiaire à compter du 1^{er} décembre 2016. Cette nomination se fera par arrêté municipal.

51/2016 - FIXATION DU PRIX DU STERE DE BOIS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 20 NOVEMBRE 2013, le plan d'aménagement forestier 2014-20133 a été approuvé.

Il convient de fixer ce jour le prix du stère de bois des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2016/2017.

Après en délibéré, et par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal fixe à :

- 13,00 Euros le stère de bois à façonner,
- 11,00 Euros le stère de bois sur pied.

52/2016 - PRODUIT DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 25 OCTOBRE 2000, il avait été décidé la répartition du produit des concessions de cimetière de la façon suivante :

- 2/3 au profit de la commune,
- 1/3 au profit du CCAS.

La loi n° 96-142 du 21 février 1996 ayant abrogé cette disposition, il appartient au conseil de décider de la répartition du produit des concessions.

Le Maire propose que le produit des concessions soit reversé en totalité à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et dit que le produit des concessions sera reversé en totalité à la commune.

53/2016 - REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS (A.L.S.H.)

Le Maire informe le Conseil que le règlement intérieur concernant les Accueils de Loisirs (ALSH) a été approuvé par Délibération du 11 MAI 2016.

Les modalités d'inscription nécessitent une modification. En effet, jusqu'à présent, celles-ci étaient prises à la carte par demi-journée. Hors afin de répondre à tous les critères permettant de bénéficier au maximum des subventions de la CAF, il convient également de proposer aux familles un forfait de 5 jours.

Le règlement actuel sera donc modifié en conséquence et les tarifs adaptés à cette modification, à savoir :

ALSH Distroff - Inglange - Budling

2016-2017						
Tranche	QF	Matin + Midi 7h30 - 14h00	Après midi 14h00-17h00	Soir 17h00-18h30	Journée 7H30 - 17 H	Forfait 5 jours
A	0-500	8,70	3,40	1,40	12,10	58,00
B	501-800	11,60	4,80	2,10	16,40	78,00
C	801-1100	13,50	6,00	2,40	19,50	93,00
D	>1100 & NC	14,50	6,30	2,90	20,80	99,00

ALSH hors commune

2016-2017						
Tranche	QF	Matin + Midi 7h30 - 14h00	Après midi 14h00-17h00	Soir 17h00-18h30	Journée 7H30 - 17 H	Forfait 5 jours
A	0-500	9,60	3,80	1,60	13,40	64,00
B	501-800	12,80	5,35	2,35	18,15	87,00
C	801-1100	14,90	6,60	2,70	21,50	103,00
D	>1100 & NC	16,00	6,90	3,20	22,90	109,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

54/2016 – CCAM – APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Cette délibération n'a pas pu être présentée au vote car elle n'a pas été adoptée en Conseil Communautaire le 15 Novembre 2016.

55/2016 – PRESENTATION DES REFLEXIONS DE LA COMMISSION GRANDS TRAVAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil les projets concernant l'évolution des équipements publics de la commune suite à l'étude réalisée par l'agence Verdier-Tappia. La commission Grands Travaux accompagnée par l'architecte du C.A.U.E. a fait les propositions suivantes :

- Bâtiment du presbytère :

L'état du bâtiment est vétuste ainsi que son adaptation possible à de nouveaux usages. Se pose la question de la faisabilité de sa réhabilitation. Ce bâtiment mériterait d'être conservé et réhabilité dans la mesure où il pourrait accueillir un ou des services à vocation publique (micro-crèche, cabinet d'infirmier, commerce en rez-de-chaussée) et logements communaux à l'étage.

Le CAUE peut accompagner la commune pour réaliser un préprogramme qui définira la trame d'un cahier des charges dont la vocation sera de décrire les objectifs de l'étude de faisabilité et la mission attendue du professionnel qui sera désigné.

Cet accompagnement du CAUE doit être considéré comme un conseil et fera l'objet d'une convention d'accompagnement gratuite.

- Projet de construction d'une salle polyvalente (nouveau centre culturel) à proximité du plateau sportif :

Cet équipement doit pouvoir accueillir de l'ordre de 300 personnes et disposer de locaux spécifiques pour :

- ✦ Une salle polyvalente au service de la vie associative des citoyens,
- ✦ L'école de musique et l'harmonie municipale,
- ✦ Les vestiaires associés au terrain de football existant,
- ✦ Eventuellement un dojo.

L'étude du préprogramme fera l'objet d'une convention d'accompagnement gratuite que le CAUE peut proposer à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter l'aide gratuite du CAUE pour ces projets,
- à signer les conventions d'accompagnement gratuites correspondantes.

J-Marie KLEIN prend la parole en précisant que lorsqu'il avait lancé l'idée d'une salle polyvalente en bas du village, c'était pour que la commune ait moins de bâtiments à charge mais dans ce cas de figure, on aura plus de bâtiments puisqu'on les garde tous.

Et même si on fait des logements dans les bâtiments qu'on garde, la commune ne gagnera pas d'argent.

André GLAUDE demande si pour la construction d'une nouvelle salle, il ne vaudrait pas mieux se tourner vers une salle intercommunale.

Salvatore LA ROCCA approuve cette idée et pense même que la CCAM pourrait aider ces projets.

56/2016 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA REPARATION DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE

Le Maire présente au conseil une demande du Président du Conseil de Fabrique sollicitant le soutien financier de la commune afin de faire face à une dépense concernant la réparation de la chaudière de l'église pour un montant de 3 232.39 € HT -3 878.87 € TTC- (devis de la Société ENERLOR en charge de l'entretien des chaufferies sur la commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose une aide pour un montant de 50 % soit 1 939.44 € TTC.

DIVERS

J-Marie KLEIN évoque le problème de stationnement qui s'est posé lors de la Brocante organisée par CDD le 3 septembre 2016.

L'année prochaine, le problème va être doublé car le jour de la Brocante il y aura également un concours au Club Canin.

Il espère que les élus seront vigilants sur ce point.

Emmanuelle SEDKI évoque le City Stade en disant qu'il n'est pas accessible aux handicapés. Frédéric SCHUBNEL lui explique qu'il y a une barre amovible qu'il faut juste dévisser pour y accéder en fauteuil.